



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lejeune tenue le 5 septembre 2023, à 20h00 au lieu habituel au 69, rue de la Grande-Coulée.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

- Siège # 1 Monsieur Patrice Dubé
- Siège #2 Monsieur Réjean Albert
- Siège #3 Monsieur Fernand Albert
- Siège #4 Madame Carole Viel
- Siège #5 Madame Marguerite Albert
- Siège #6 Madame Armelle Kermarrec

Absent : Monsieur Pierre Daigneault, maire (maladie)

Madame Claudine Castonguay directrice générale

Formant quorum sous la présidence du pro-maire, Monsieur Fernand Albert.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Fernand Albert informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Fernand Albert, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Claudine Castonguay, directrice générale, greffière trésorière assiste également comme secrétaire de la séance.

Deux personnes sont présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur Fernand Albert déclare la session ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso2023-09-137

Mardi 5 septembre 2023 (20h00)

Ordre du jour

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. CORRESPONDANCE**
 - 3.1 Tournoi de golf-bénéfice en soutien à la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs**
 - 3.2 Appui au mémoire de la table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent dans le cadre de la consultation publique sur les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire**



3.3 Atelier Cuisines collectives 2023-2024

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2023 RÉSOLUTION**
5. **ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS Résolution**
6. **HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1 **Acceptation entreprise pour démolir le 85, rue de la Grande Coulée**
8. **TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE)**
 - 8.1 **Côte rang 5(souffleur)**
 - 8.2 **Recharge de gravier dans les rangs 5, 6 et 7**
9. **AQUEDUC ET EAUX USÉES**
10. **LOISIRS-TOURISME**
 - 10.1 **Offre d'emploi patinoire**
 - 10.2 **Gym**
11. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
12. **URBANISME DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
13. **LÉGISLATION**
14. **AFFAIRES NOUVELLE**
15. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 15.1 **Règlement # 250 sur le lavage des embarcations et concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes (EEE)**
 - 15.2 **Adoption d'une résolution afin d'appuyer la demande d'aide financière de la municipalité régionale de comté MRC Témiscouata au fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de pêches et océans Canada**
 - 15.3 **Appel d'offres Fourniture de borne multiservice et barrières mécaniques pour descente de bateau et logiciel de contrôle**
 - 15.4 **Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada**
 - 15.5 **Taxes retard de paiement**
16. **VARIA**
17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
18. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION de Carole Viel
IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE l'ordre du jour soit
adopté tel que lu.

ADOPTÉE

3. **CORRESPONDANCE**

La directrice générale/ greffière trésorière dépose trois documents d'information aux membres du conseil.



Réso2023-09-138

3.1 Tournoi de golf-bénéfice en soutien à la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs

Attendu que le Tournoi de golf-bénéfice en soutien à la persévérance pour la rentrée scolaire ;

Le samedi 16 septembre prochain se tiendra au Club de Golf de la Vallée du Témiscouata, le 8^e tournoi-bénéfice de la Fondation pour la Persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs ;

La fondation ne donne pas d'argent, elle préfère payer directement le bien ou le service.

Il est proposé par Marguerite Albert et appuyé à l'unanimité de faire un don de 100\$ pour aider la Fondation.

ADOPTÉE

3.2 Appui au mémoire de la table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent dans le cadre de la consultation publique sur les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire le 22 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le plan de mise en œuvre de cette nouvelle politique, le gouvernement du Québec a comme premier objectif de moderniser le cadre en aménagement du territoire, en adoptant de nouvelles orientations gouvernementales (OGAT) ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre de la nouvelle politique prévoit aussi l'objectif d'améliorer la protection et la mise en valeur du territoire agricole, en favorisant l'arrimage entre la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement tient présentement des consultations publiques sur ces deux sujets de la nouvelle politique, car elles sont à la base de la planification, de l'aménagement et du développement des territoires et des régions ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent a produit et déposé à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, un mémoire présentant la réflexion régionale sur ces deux questions fondamentales ;

CONSIDÉRANT QUE le mémoire de la Table régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent reflète totalement le positionnement souhaité par les conseillères et les conseillers de la Municipalité de Lejeune ainsi que nos préoccupations locales face au développement de notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles orientations gouvernementales doivent absolument prendre en compte notre différence rurale quant à l'occupation et la mise en valeur de notre territoire par une véritable modulation des orientations d'aménagement en fonction de notre réalité culturelle, rurale et régionale ;

Le conseil n'appuie pas le mémoire



3.3 Atelier Cuisines collectives 2023-2024

Réso2023-09-139

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité du conseil de déboursier les frais de la location de salle pour les 8 rencontres de la cuisine collectives qui auront lieu à Lejeune.

Voici les dates : 4 octobre, 1 et 29 novembre, 31 janvier 2024, 7 février, 6 mars, 3 avril et 1^{er} mai

Cuisiner ensemble, expérimenter de nouveaux plats, partager nos meilleures recettes, planifier un menu équilibré avec les participants (es). Voilà ce que représente la mission des cuisines collectives. C'est plus que de la cuisine. Elles permettent de : sortir de la maison, faire des rencontres et tisser des liens d'amitié, construire la confiance en soi, valoriser l'autonomie et la prise en charge ainsi que de valoriser, acquérir et partager ses connaissances.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL du 7 août 2023

Réso2023-09-140

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 août 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité des conseillers présents : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023.

ADOPTÉE

5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso2023-09-141

ATTENDU que la directrice générale, greffière trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier ;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE Réjean Albert
IL EST RÉSOLU à l'unanimité QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 5 septembre 2023, totalisant 47 366.16 \$

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉE

6. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE



Réso2023-09-142

7.1 Acceptation entreprise pour démolir le 85, rue de la Grande Coulée

Transport Maurice Richard Inc a envoyé un courriel.

Nous avons bien reçu la demande de soumission pour la démolition du 85, rue de la Grande-Coulee de la part de Mme Castonguay. Nous ne ferons pas suite due à nos contrats déjà établis qui nous porte jusqu'en 2024.

Le seul est MB Excavation le prix demandé est de 11 780.00 avant taxes pour un total de 13 544.06\$ avec taxes. Ce montant sera ajouté sur le compte de taxes matricule 2492 35 3070, comme inscrit sur le document de la cour supérieure.

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité d'accepté l'offre de la compagnie MB excavation pour réaliser les travaux de démolition du 85, rue de la Grande Coulée à Lejeune.

ADOPTÉE

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Côte rang 5 (souffleur)

Frédéric Caron explique la problématique côté sécurité (incendie, etc.)

Sur la demande de Armelle Kermarrec de reporter ce point à la prochaine séance pour bien réfléchir à la demande.

8.2 Recharge de gravier dans les rangs 5,6 et 7

Attendu qu'un rechargement en gravier 0-3/4 est nécessaire dans les rangs 5,6 et 7 ;

Attendu pour le rang 7 il y aurait 700 m à faire à partir de l'entrée du rang et 900 m à faire à l'approche du pont et de l'autre côté du pont ;

Attendu pour ce qui est du rang 5&6 il y aurait 345 m à faire dans les premiers virages ;

Attendu que l'on constate la présence de terre jaune à cet endroit
Il faut garder l'information lors de prochains travaux.

9. AQUEDUC ET EAUX USÉES

Aucun point

10. LOISIRS-TOURISME

10.1 Offre d'emploi patinoire

Réso2023-09-143

Sur une proposition de Carole Viel et résolue à l'unanimité du conseil de faire paraître une offre d'emploi pour l'entretien de la patinoire 2023-2024.

ADOPTÉE

10.2 Gym

Responsable pour le gym est madame Stéphanie Lavoie, comme l'an passé.

C'est bénévolement qu'elle occupe ce poste. Pour le reste de l'année 2023-2024 le gym reste gratuit pour les utilisateurs. Un gros merci pour son implication.



11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point

12. URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucun point

13. LÉGISLATION

Aucun point

14. AFFAIRES NOUVELLES

15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

15.1 Règlement # 250 sur le lavage des embarcations et concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes (EEE)

Reporté à la prochaine séance du conseil

15.2 Adoption d'une résolution afin d'appuyer la demande d'aide financière de la municipalité régionale de comté MRC Témiscouata au fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de pêches et océans Canada

Reporté à la prochaine séance du conseil

15.3 Appui financier au projet d'acquisition et d'implantation des bornes multiservices et des guérites automatisées

Reporté à la prochaine séance du conseil

15.4 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

Réso2023-09-144

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028 ;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme ;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année ;



Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) sont admissibles à ce programme ;

Attendu l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières ;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Albert

et résolu que la municipalité de Lejeune demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts ;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles ;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (*ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire*), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE



15.5 Taxes retard de paiement

Reporter à la prochaine séance

16. Varia

Aucun point

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

Période de questions de 20h33.

18. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Réso2023-09-145

SUR UNE PROPOSITION DE Carole Viel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE cette séance ordinaire soit levée à 20h34.

ADOPTÉE

Je, Fernand Albert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Fernand Albert
Pro-Maire

Claudine Castonguay
Directrice générale
Greffière-trésorière